



ÉDITO

Mai 2015



Le Sénat, comme d'autres institutions, va marquer le 70ème anniversaire de l'attribution du droit de vote aux femmes.

On mesure l'évolution, trop lente sans doute, depuis le jour où des Vendéennes engagées dans la Résistance telles que Héléne de Suzannet, 1ère femme Députée de Vendée, ou Odette Roux, élue Maire des Sables d'Olonne à la Libération, déposèrent pour la première fois un bulletin de vote dans l'urne. Pour la première fois, elles purent exprimer librement leur opinion politique par ce geste citoyen.

Monsieur le Préfet de Vendée a souligné cet évènement, en réunissant les femmes Maires, Parlementaires et les Conseillères Départementales récemment élues, au cours d'une cérémonie où il honora particulièrement la mémoire de ces 2 grandes résistantes.

Le Sénat, où siègent désormais 88 Sénatrices, soit 25,4% de l'ensemble des élus, participe de cette évolution.

Nous contribuons avec notre sensibilité, à l'élaboration des textes qui régiront notre Société dans les années à venir et impacteront la vie quotidienne de nos concitoyens. Soit dans le cadre des projets de lois par nos amendements, soit dans les propositions de lois émanant des parlementaires. De même nous intervenons dans les actions de contrôle du gouvernement par notre questionnement.

Mais il n'y a pas de domaine réservé, et nous agissons en parfaite collaboration avec nos collègues Sénateurs, comme d'ailleurs dans nos collectivités territoriales.

Pour ma part ce fut le cas dans les textes :

- Proposition de loi tendant à favoriser le recrutement et la formation des sapeurs-pompiers volontaires ;
- Proposition de résolution sur la mise en oeuvre des plans de prévention des risques technologiques et naturels et à la réparation des dommages et des lois subséquentes ;
- Projet de loi portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) ;
- Projet de loi relatif à la transition énergétique pour la croissance verte ;
- Proposition de loi visant à la lutte contre la traite des êtres humains à des fins d'exploitation sexuelle ;
- Projet de loi pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques dit «Macron».

La Vendée n'est pas en reste pour l'émergence des femmes. Après mon élection de 1ère femme Sénatrice en Vendée, dernièrement Anne-Marie Coulon a été élue brillamment Présidente de l'Association des Maires et Présidents de Communautés de Vendée. Notre département compte désormais, 3 Parlementaires, 9 Conseillères Régionales, 17 Conseillères Départementales, 30 Maires et plus de 2000 élues municipales (Adjointes et Conseillères).

« *La femme n'est plus l'avenir de l'homme, elle est le présent* »

Dans le cadre de cet anniversaire, la Haute-Assemblée organise un colloque au Sénat le 19 mai prochain, sous l'égide de la Délégation aux Femmes présidée par la Sénatrice UDI Chantal Jouanno.

A cette occasion, j'ai été sollicitée pour partager mon expérience, à une table ronde sur le thème : « **L'organisation personnelle des femmes politiques : mais comment font-elles ?** », à laquelle participeront des journalistes et des élues.

Cette question est très importante pour toutes les femmes qui assument des responsabilités dans des fonctions électives et dans tous les autres postes à responsabilité.

Les expériences des unes et des autres seront riches d'enseignements, et je ne manquerai pas de vous en faire retour.

Bonne lecture

ACTUALITÉ

A la rencontre de la MFR du Château d'Olonne



Alliant la proximité et l'actualité parlementaire, je suis intervenue devant des classes de BAC PRO et BTS Tourisme à la Maison Familiale Rurale



© DR

du Château d'Olonne pour expliquer le travail législatif au Sénat à partir du projet de loi pour l'activité, la croissance et l'égalité des chances économiques dit « Macron ».

J'ai pu présenter l'activité sénatoriale. A titre d'exemple, j'ai évoqué les amendements déposés avec le Groupe UDI-UC, et visant à favoriser le **pré-apprentissage**. Cette mesure avait été supprimée en 2013 en interprétation abusive d'une directive européenne interdisant aux Etats membres de créer des contrats de travail pour les jeunes de moins de 15 ans.

Lors de la discussion, il a été rappelé que l'apprentissage, selon l'article L 6211-2 du code du travail, est une forme d'éducation alternée associant une formation dans une entreprise et des enseignements dispensés pendant le temps de travail en milieu scolaire.

Il est donc prouvé qu'un jeune, sortant de 3ème, qui aura 15 ans avant la fin de l'année civile, ayant acquis le socle commun, qui fait le choix **d'une formation par apprentissage, est considéré comme scolarisé en poursuite de formation**.

Pour moi l'apprentissage est un **atout pour l'accès à l'emploi**, et l'action des MFR en Vendée est en ce sens exemplaire.

Dans le domaine de la formation professionnelle on ne peut que se réjouir des mesures de simplifications, objet de **2 décrets parus au mois d'avril**, dont l'un soumet désormais au régime déclaratif, et non plus à demande d'autorisation, l'affectation de jeunes de moins de 18 ans à certains travaux dangereux, et l'autre assouplit les règles pour le travail temporaire en hauteur des jeunes mineurs.

LIRE LA SUITE

Hommage aux sauveteurs en mer à Port Bourgenay



© DR

sauveteurs.

La fête départementale de la Société Nationale des Sauveteurs en Mer qui s'est déroulée le samedi 25 avril à Port Bourgenay, a été l'occasion de rendre hommage aux sauveteurs en mer en baptisant la nouvelle vedette qui porte le nom de l'ancien «Président Louis Trichet».

Une profonde émotion réunissait le public présent en grand nombre et les élus : en effet ce dernier est décédé quelques jours auparavant.

Chaque année, les bénévoles de la SNSM sauvent des dizaines de vies sur la côte vendéenne, et cette cérémonie était également l'occasion de leur rendre un hommage appuyé.

Elue du littoral, j'ai toujours été très attentive aux besoins exprimés par les responsables de la SNSM pour assurer leurs missions. C'est ainsi que j'ai apporté ma signature à l'amendement de mon Collègue Jérôme Bignon, Sénateur de la Somme, dont l'objet est d'abonder en 2015, la subvention accordée en l'**augmentant de 1,5 million d'euros pour prioritairement financer l'indispensable formation des**

LIRE LA SUITE

Autoroute A831



© mvstatic.com

L'A831 est vitale pour le territoire du Sud Vendée et ses habitants, pour le **développement de la façade Atlantique**. En effet, à l'heure où le département de la Charente-Maritime qui a en **gestion commune** avec la Vendée, le **Marais Poitevin**, regarde vers l'Aquitaine dans une région redessinée, il devient encore plus **indispensable de faciliter la circulation et les échanges entre ces deux départements**.

L'accessibilité des territoires est bien indispensable au développement économique. Solidaire des forces vives vendéennes, je soutiens le lancement d'un **nouvel appel à candidatures d'entreprises pour l'A831, annoncé par le Premier Ministre**.

Loin des polémiques, je tiens à rappeler que l'Autoroute A831 s'inscrit totalement dans la **politique de cohérence des grandes infrastructures de transport et à souligner les raisons objectives** de mon soutien à ce projet autoroutier :

-la sécurité au regard du trafic de la RD 137,

-son **insertion environnementale** est garantie par la prise en compte des recommandations des conclusions de l'étude de la LPO et toutes les études d'impact environnemental produites depuis de nombreuses années.

-sur le projet, la **rentabilité de l'infrastructure** autoroutière A831 s'explique par la croissance du trafic autoroutier en Vendée qui dépasse la moyenne nationale.

AU SÉNAT

Délégation aux Entreprises, force de propositions



© DR

Comme l'exprimait François Zocchetto, Président du Groupe UDI-UC à la tribune du Sénat à l'heure des explications de vote le 12 mai dernier sur le projet de loi pour l'activité, la croissance et l'égalité des chances économiques, «*si le Gouvernement était plus clair dans ses axes de réforme, nous ne serions pas contraints d'examiner des textes si longs et si complexes.*»

La **confiance** des Français s'est profondément détériorée. Si elle est si difficile à retrouver, c'est parce que notre pays fonctionne au ralenti depuis plusieurs années.

Le retour de la compétitivité, tant espéré, se fait attendre, encore et toujours.

Seules des réformes structurelles permettront à la France de se relever et de retrouver son attractivité.

C'est bien dans cet objectif que la **Délégation sénatoriale aux**

Entreprises dont je suis membre, conduit ses travaux.

Le 13 avril dernier, Mon Collègue Olivier Cadic, représentant les Français établis hors de France, nous accueillait à Londres. J'ai rencontré des acteurs économiques de la communauté française installés au Royaume-Uni et, mesuré à quel point ils se sentent épanouis dans leur vie professionnelle.

Heureux d'apporter leur témoignage, ils espèrent pouvoir participer «*à faire bouger les choses en France*».

Il est évident que l'administration anglaise se met au service du développement des entreprises pour encourager les créateurs et les investisseurs en leur simplifiant la vie.

Le texte que j'ai voté est **plus ambitieux** et **plus porteur d'avenir** que celui proposé par le Gouvernement et voté par l'Assemblée Nationale.

De manière plus significative et concrète :

-les simplifications bienvenues du compte pénibilité, avec la suppression de la fiche individuelle et la limitation du nombre de facteurs mesurés pour évaluer la pénibilité,
-la révision du cadre des accords possibles en entreprise sur les 35 heures. Nous allons ainsi passer d'accords défensifs à des accords offensifs, en conférant aux entreprises la souplesse nécessaire,
-le lissage des effets de franchissement des seuils sociaux,
-dans la filiation de celui présenté à l'occasion du débat budgétaire de l'automne 2014, le Gouvernement a fait adopter par le Sénat, un amendement permettant de soutenir à hauteur de 2,5 milliards d'euros les entreprises qui réaliseront des investissements entre avril 2015 et avril 2016.

Une Commission Mixte paritaire se réunira le 28 mai, et j'espère que ses conclusions prendront en compte les propositions contenues dans le texte amendé par le Sénat.

LIRE LA SUITE

Pour un Sénat moderne et efficace



© Direction de la communication-Sénat

Au Sénat comme à l'Assemblée Nationale, on travaille beaucoup. Mais le Sénat doit être plus visible en adaptant ses méthodes aux exigences de nos concitoyens et d'une société de communication. Dans cette perspective le 13 mai, nous avons examiné en séance publique la Proposition de résolution tendant à réformer les méthodes de travail du Sénat dans le respect du pluralisme, du droit d'amendement et de la spécificité sénatoriale, pour un Sénat plus présent, plus moderne et plus efficace, présentée par M. Gérard Larcher.

Je suis en phase avec le Bureau du Sénat qui veut prendre les bonnes décisions pour faire évoluer les pratiques parlementaires.

Elue de terrain, j'entends bien les préoccupations de mes concitoyens, et celles des élus territoriaux qui exigent exemplarité dans les pratiques.

Le Sénat dont je découvre depuis le mois d'octobre dernier, la qualité des travaux et du débat législatif, devra poursuivre sa démarche réformatrice pour imposer son image d'Assemblée parlementaire à part entière, garante des libertés, et représentative des préoccupations de nos territoires.

LIRE LA SUITE

EN DIRECT DE L'HÉMICYCLE

Chemins ruraux et prescription acquiritive



© DR

Une proposition de loi de mon collègue UDI, Henri Tandonnet, Sénateur du Lot-et-Garonne, déposée en janvier 2014 et votée par le Sénat en mars, permettra aux communes de **conserver des voies souvent menacées de privatisation et de procéder plus facilement à des échanges avec des particuliers : essentielle pour la bonne gestion et la valorisation de nos territoires.** C'est à l'Assemblée Nationale de voter cette disposition de protection des chemins ruraux.

LIRE LA SUITE

Les huîtres triploïdes



© CRC Pays de la Loire

La **mortalité des huîtres** au cours des dernières années dans les différents bassins ostréicoles a entraîné un questionnement des scientifiques et de la profession sur les causes possibles pathogènes ou autres de celles-ci. Sans que des conclusions définitives et vraiment probantes ne se dégagent.

Mon collègue Joël Labbé a interpellé en juillet 2013 le gouvernement par un amendement lors du débat sur la Loi « consommation » où sont mises en cause une production particulière d'**huîtres obtenues par une manipulation** (OVM, organisme vivant modifié) en éclosion, dénommées **huîtres triploïdes**.

Cette production permet d'obtenir des **huîtres dites stériles, consommables en toute saison en raison de l'absence de laitance.**

Le groupe UDI-UC m'a demandé d'intervenir au cours de ce débat. Après consultation des différents acteurs de la profession, producteurs, responsables d'écloseries, DDTM, j'ai présenté ma réflexion en séance publique le mardi 12 mai courant. En lien direct avec le sujet du débat, j'ai interrogé le Secrétaire d'Etat en charge des transports, de la mer et de la pêche sur les dispositions et les délais envisagés concernant la résolution des problèmes inhérents à la détention et la gestion des brevets de production des géniteurs, dont l'un tombe dans le domaine public et dont le plus récent, propriété d'IFREMER, doit être vendu.

LIRE LA SUITE

EN VENDÉE

27ème Printemps du Livre de Montaigu



© DR

L'incontestable succès de cet événement culturel et populaire fait de **Montaigu, pendant 3 jours, la capitale du Livre en Pays de Loire**. La fidélité des éditeurs, des écrivains et du public est remarquable, et contribue à rendre cette manifestation incontournable dans le paysage des Terres de Montaigu. Près du site du théâtre de Thalie, muse de la comédie, particulièrement adapté à la déambulation, aux échanges, aux dédicaces.

La **Communauté de Communes soutient la création littéraire**, elle promeut la lecture, en présentant la richesse de la littérature francophone, dans tous les genres littéraires.

J'ai pu mesurer toute l'importance de ce Printemps du Livre, au travers du nombre et de l'enthousiasme des visiteurs, du partage avec les écrivains. J'ai pu également évaluer la lourde charge d'organisation et l'engagement de tous les partenaires. Je leur renouvelle mes félicitations et mes encouragements pour poursuivre leur action.

Un marché de producteurs au Fenouiller



© DR

Le 3 avril, le Fenouiller inaugurerait son marché de producteurs au coeur du centre-bourg renforçant ainsi son attrait de commune rétro-littorale.

« *Lieu de rencontre, de convivialité, d'animation économique et d'échanges entre la population, les touristes, les producteurs agricoles locaux et les artisans. Ce marché est un facteur important de dynamisation et d'attractivité* », c'est ce que j'ai tenu à rappeler.

J'ai souligné également combien « *les circuits courts s'inscrivent dans une démarche vertueuse de promotion de la production du terroir de qualité qui intègre la démarche de développement durable* ».

Conscient des enjeux, le Sénat, représentant des territoires, a mis en place des groupes d'études - Vigne et vin - Élevage - Fruits et légumes - Economie agricole alimentaire, renforçant ainsi le soutien permanent qu'il apporte à ces secteurs.

Apremont a sa station d'épuration biologique



© DR

Depuis décembre 2014 la station d'épuration d'Apremont est en service. Le mérite de la Municipalité est de s'être engagée résolument dans une **approche écologique du traitement des eaux** et avec un **respect drastique des normes en vigueur**.

Un procédé biologique par l'utilisation de bactéries permet de minimiser l'impact des rejets d'effluents sur le milieu naturel. Ceux-ci peuvent sans dommages être rejetés dans la rivière la Vie, et les boues pourront être valorisées par épandage agricole.

J'ai souligné tout l'intérêt que je portais à cette réalisation, qui **concilie le progrès technique et la protection de notre environnement**.

Ce type de projet entre parfaitement dans le contexte du projet de loi pour la reconquête de la biodiversité, et particulièrement des articles traitant de < l'eau et la biodiversité >, qui viendra prochainement en examen au Sénat.

[LIRE LA SUITE](#)

AGENDA

SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX

Retrouvez mon actualité sur les réseaux sociaux



Facebook : www.facebook.com/annick.billon.7

Twitter : @AnnickBillon

© libre de droit

CONTACT

Au Sénat

Béatrice Moinard

Tel : 01 42 34 28 11 - 06 59 46 72 02

Permanence parlementaire

Résidence Clemenceau

125 boulevard Aristide Briand

85000 La Roche-sur-Yon

E-mail : a.billon@senat.fr

Tel : 02 51 36 16 99

Christa BLAIN
Tel : 06 31 74 05 61

Yves HUET
Tel : 06 37 80 42 95

Facebook : [facebook.com/annick.billon.7](https://www.facebook.com/annick.billon.7)

Twitter : @AnnickBillon

www.udi-uc-senat.fr